

# Taux d'imposition : augmentation zéro !

Le Conseil d'Agglomération a voté le 22 avril dernier les taux des taxes locales. Malgré la baisse des dotations de l'État aux collectivités, Philippe Saurel, le Président de Montpellier Agglomération, s'engage à ne pas les augmenter tout au long du mandat. Explications.

« Nous entrons dans une nouvelle ère pour les collectivités locales, prévient Max Lévíta, Vice-président délégué aux Finances, nos ressources n'augmentent plus et nos dépenses ont tendance à croître ». L'élu tient à ce que l'ensemble des concitoyens prenne conscience de la situation financière préoccupante de la France qui a d'importantes répercussions sur les collectivités locales dont fait partie Montpellier Agglomération.

## Participer à l'effort national

Le pacte de stabilité, que le gouvernement s'est engagé à respecter, prévoit une participation des collectivités locales au redressement des finances publiques de 11 milliards d'euros à l'horizon 2017. Cette contribution représente une réduction très conséquente des dotations de l'État qui s'est déjà concrétisée par un prélèvement de plus de 4 millions d'euros pour Montpellier Agglomération en 2014... « Pour les prochaines années, le scénario reste inconnu, reconnaît le Vice-président, mais nous nous préparons à faire mieux avec moins, comme l'a demandé Didier Migaud, premier Président de la Cour des comptes. Il y aura des choix à faire. Nous reverrons l'ordre des priorités en fonction des disponibilités financières. Une chose est certaine, le développement économique et l'emploi seront nos priorités numéro 1 ».

Malgré ces contraintes fortes, Montpellier Agglomération a fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité sur son territoire. Les

taux de la taxe d'habitation, sur le foncier bâti, le foncier non bâti, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et d'Enlèvement des Ordures Ménagères sont les mêmes que l'an dernier. Des dispositifs d'allègements fiscaux bénéficient également à l'ensemble des contribuables, ménages ou entreprises sur le territoire.

Côté transparence, « les comptes de l'Agglomération seront audités à la fin de chaque exercice financier et cette évaluation sera publique, rappelle Max Lévíta. Nos concitoyens doivent connaître l'usage qui est fait de leur argent ! »

« Pour les prochaines années, le scénario reste inconnu, nous nous préparons à faire mieux avec moins »



**Max Lévíta**  
Vice-président  
délégué aux Finances

## /// D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2014

- **Impôts entreprises** dont Cotisation Foncière des Entreprises, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, Taxe sur les Surfaces Commerciales et Versement Transport, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.
- **Impôts ménages** dont Taxe d'Habitation, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, Taxe sur le Foncier Non Bâti, Taxe sur le Foncier Bâti.

